

Moulins le 21 juillet 2011



MUTATIONS CONTROLEURS FILIERE FISCALE

DECLARATION LIMINAIRE – CAPL N° 2

Monsieur le Président,

Cette CAPL est la dernière CAPL de mutations des trois cadres A, B et C de 2011, mais c'est aussi la dernière CAPL de la filière fiscale en tant que telle.

C'est pourquoi nous voulons plus particulièrement aborder trois points qui nous paraissent particulièrement essentiels.

1°) Cette rentrée va devoir se faire avec encore moins de personnel.

Nous voulons donc, encore et encore, vous alerter sur « l'état » des troupes.

Nous voulons insister sur l'impact de ces suppressions dans les services, car, même s'il semble apparaître quelques « surnombres » dans les services, la réalité du terrain est toute autre.

Il va falloir faire pareil et même mieux avec de moins en moins de personnel.

Depuis de nombreuses années nous le disons : nous avons un réel rôle à remplir dans notre pays. Nous voulons faire correctement notre travail et rendre le service public que les usagers, les contribuables attendent de nous, mais pour cela il nous faut des moyens.

Juste pour mémoire, c'est près de 20 % des postes du département 03 de la filière fiscale de l'Allier qui aura disparu entre le 01.09.2005 et le 01.09.2011.

De plus, la population des agents de l'Allier est vieillissante et de nombreux collègues sont malades.

Il faut se rendre à l'évidence, le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite (voire 66 % comme dans notre administration) est tout à fait contre productif.

Alors, il y en a assez ; les collègues n'en peuvent plus.

Il faut impérativement obtenir l'arrêt des suppressions de postes et **nous comptons sur vous pour faire remonter cette demande au niveau du ministre et de notre gouvernement...**

2°) Modalités d'affectation :

Concernant les modalités d'affectations locales, la CGT a toujours été porteuse de revendications pour une plus grande finesse des affectations. C'est pourquoi, tant cette année pour ce dernier mouvement des contrôleurs des impôts que pour l'avenir, la CGT demande que les affectations des contrôleurs soient différenciées au sein de certains services (tel que les SIP, SIE, Direction...)

3°) Pour l'avenir :

Les mouvements de mutations 2012 se feront encore par filières, et selon les règles existantes pour l'essentiel, mais ils seront suivis de mouvements locaux soumis à avis d'une CAPL unifiée du fait de la fusion des corps.

Dans ce contexte, la CGT revendique des règles de mutations transparentes, équitables et fondées sur des critères objectifs et lisibles par tous les agents, quelle que soit leur filière d'origine.

Le rôle des CAP locales doit être confirmé, voire renforcé.

Cela nécessite la connaissance précise des vacances d'emplois avec les incidences du temps partiel et implique que **la CAPL étudie systématiquement les mouvements locaux après mouvement national sur la base de critères connus et fixés contradictoirement avec la direction locale.**